

RCR67

## Nombre annuel d'utilisateurs de logements sociaux nouveaux ou modernisés

<b>Objectif Spécifique</b>	OS4.3	Favoriser l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux	
<b>Type d'action</b>		Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) <b>8.788.704,06</b>	Valeur cible programme 2029 <b>150</b> Valeur cible pour AAP janvier 2023: 100
<b>Type d'indicateur</b>	Résultat		
<b>Unité de mesure</b>	Utilisateurs/an		
<b>Est un sous-indicateur</b>	s.o.		
<b>Interdépendance avec un autre indicateur</b>	s.o.		
<b>Définition</b>	<p>Nombre de <u>personnes</u> utilisant les logements sociaux nouvellement construits ou modernisés au cours de l'année suivant "<u>l'achèvement de l'intervention soutenue</u>".</p> <p>Le présent "indicateur commun" (défini et harmonisé au sein de l'Union européenne) donne une définition spécifique au terme de "logement social". Les logements visés ne doivent donc pas nécessairement répondre à la définition de "logement social" au sens du Code bruxellois du logement.</p> <p>Dans le cadre du Programme bruxellois, les publics visés sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les personnes en situation handicap</li> <li>- les jeunes enfants et des jeunes en situation d'errance et/ou de rupture familiale</li> <li>- les publics confrontés à des situations de détresse physique, psychologique, économique</li> <li>- les publics précarisés.</li> </ul> <p>Le Programme finançant exclusivement des projets visant à l'augmentation du nombre de places à destination de ces publics, les logements "modernisés" le seront dans le cadre d'une telle augmentation.</p> <p>L'"<u>achèvement de l'intervention soutenue</u>" correspond à la réception provisoire des travaux de construction ou rénovation liée au projet.</p> <p>Le calcul doit être effectué ex post sur la base du nombre enregistré de membres du ménage hébergés.</p> <p>La "valeur de base" de l'indicateur se réfère au nombre d'utilisateurs de l'installation soutenue, estimé pour l'année précédant le début de l'intervention, et est égale à zéro pour les installations nouvellement construites (les places éventuelles préexistant au projet sont reprises dans la valeur de base et, ajoutées aux nouvelles places créées, dans la valeur finale).</p>		
<b>Méthode de calcul</b>	<p><u>Objectif 2029</u>: estimation du nombre de personnes utilisant les logements sociaux par an, au 31/12/2029</p> <p><u>Calcul des réalisations</u>: comptabilisation des personnes utilisant les logements sociaux nouvellement construits ou modernisés au cours de l'année suivant la fin des travaux</p>		
<b>Points d'attention</b>	<p>- <u>Moment de mesure des résultats</u>: un an après la fin des travaux (réception provisoire)</p> <p>- Pour les installations nouvellement construites, la valeur de base est égale à zéro</p> <p>- Pour les installations modernisées, la valeur de base est le nombre d'utilisateurs estimé pour l'année précédant le début de l'intervention. Le porteur de projet mentionne cette valeur de base dans son dossier de candidature et dans les reportages sur les indicateurs.</p>		
<b>Justification des résultats</b>	<p>- Une description du système d'enregistrement des personnes utilisant les logements nouvellement construits ou modernisés</p> <p>- Le registre anonymisé des personnes (agrégé par âge et genre) utilisant les logements nouvellement construits ou modernisés</p>		
<b>Source de collecte de données</b>	Porteurs de projet/Bénéficiaires finaux		
<b>Fréquence de collecte de données</b>	Un an après la fin des travaux, ou au plus tard dans le rapport final		